RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3 D REALISATION

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 2 000 €

Siège social : 20 Rue des Muriers
38280 VILLETTE D'ANTHON

843 894 114 RCS VIENNE

PROCES VERBAL DE LA DECISION EXTRAORDINAIRE DU 03/01/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois-janvier à 12 heures, au siège social, l'Associé Unique Président Monsieur Phillipe VINOCHE a pris les décisions suivantes portant sur le transfert de siège social de la société.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique décide à compter du 1er janvier 2025 de transférer le siège social et l'établissement principal de la société au 67 bis rue de Aubépines à Villette d'Anthon,38280.

Aucune activité n'et conservée sur l'ancien siège.

Cette décision est adoptée sans réserve.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide de modifier en conséquence les statuts de la société et plus particulièrement l'article 2 qui sera désormais rédigé :

Article 4 : Siege Social

Le siège social de la société est fixé au 67 bis rue de Aubépines à Villette d'Anthon 38280 à compter du 1er janvier 2025.

Le reste sans changement.

Cette décision est adoptée sans réserve.

TROISIEME DECISION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes, à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales nécessaires et notamment au RCS , au RNE , au RM.

Cette décision est adoptée sans réserve.

Il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le Président ayant tous pouvoirs à cet effet.

Monsieur VINOCHE Philipe
Président et Associé Unique

